

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 23 janvier 2023 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 25 Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 17 janvier 2023 s'est réuni le Lundi 23 janvier 2023 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud SORIN Christian, VERDIER Françoise, MILHAC Michel, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain, Adjoints. FIGUES Fatima, FEYRIT Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, GASSER Anne-Laure, ROQUES Loréline, GUILBAUD Valérie, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, BALLEREAU Marie-Catherine, FRANCIS Stéphane, PREVOT Jérémie, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : BOURBON Jean-Claude, BORDERIE Sophie, MARCHAND Emmanuelle, FIGUEIRA Muriel, FEYRIT Pierre, PERALI Valérie, HAY Florence, DUBOURG Jean-Luc,

Pouvoirs : de BOURBON Jean-Claude à Valérie GUILBAUD, de BORDERIE Sophie à HOCQUELET Joël, Maire, de FIGUEIRA Muriel à NOSMAS Karen, de FEYRIT Pierre à FEYRIT Jean-Claude, de PERALI Valérie à FRANCIS Stéphane, de HAY Florence à CALZAVARA Martine, de DUBOURG Jean-Luc à BALLEREAU Marie-Catherine.

A.01

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19.12.2022

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

Vu l'article L 2121-23 du CGCT, chaque procès-verbal de séance est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement. Les membres du conseil municipal ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification à apporter au procès-verbal et non pour évoquer à nouveau les sujets traités.

Considérant que le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 19 décembre 2022 a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré**

Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 19 décembre 2022

Votants : 32 - Abstention : 00 Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 -
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

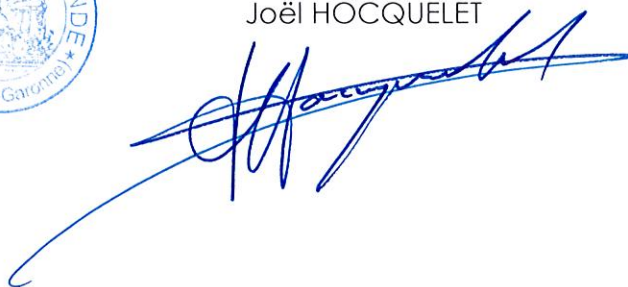
Pour extrait certifié conforme,

Marmande le 24 janvier 2023

Le secrétaire de séance
Jean-Claude FEYRIT



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 24/01/2023
et de sa transmission au contrôle de légalité le 31/01/2023

Le Secrétaire de séance
Jean-Claude FEYRIT



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

